

Département du Calvados
Ville d'IFS
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept

Le six février

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 31 janvier 2017

Date d'affichage 31 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 27

Votants 32

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Michel COLOMBEL, Jean-François POTTIER, Sylvia HARANG, Laurent QUELLIER, Jean-Charles BERNICOT, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Arièle WAVELET, Aminthe RENOUF, Ugur KUMBASAR, Annick PERSEQ, Stéphane DAUFRESNE, Christiane BELLET-COCHERIL, Pascal ESNOUF, Odile NOIRET, Sophie MARIE, Jean-Pierre BOUILLON, Sylvaine BAUMARD, Alain GRUENAIS, Anne-Marie DEVIEILHE, Alain ROGER, Noëlle LE MAULF, Bernard MUSUALU, Déborah DION et Jean-Louis HENRIOT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Marie-Hélène AGATI, Natacha MARIE, Guillaume COCHET, Arnaud FONTAINE et Noémie VERAQUIN **avaient respectivement donné pouvoir à** Sylvia HARANG, Thierry RENOUF, Michel PATARD-LEGENDRE, Déborah DION et Jean-Louis HENRIOT.

Absents excusés : Marie-Hélène AGATI, Natacha MARIE, Guillaume COCHET, Guy BICHET, Arnaud FONTAINE et Noémie VERAQUIN.

Secrétaires de séance : Martine LHERMENIER et Noëlle LE MAULF.



Monsieur le Maire a déclaré la séance de Conseil Municipal ouverte à 20h00

1 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** Mesdames Martine LHERMENIER et Noëlle LE MAULF comme secrétaires de séance.

FINANCES

2 – AMENAGEMENT D'UN PARC DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2017

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, DECIDE** de l'aménagement un parc de loisirs mettant en valeur le site où des vestiges du néolithique ont été identifiés (parcelle cadastrée section BD n°178).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Etudes et frais annexes	16 950 €	Etat – Ministère de l'Intérieur	25 000 €
Travaux d'aménagement et de paysagement	75 000 €	Ville d'ifs	106 950 €
Equipement (mobilier, jeux)	40 000 €		
TOTAL	131 950 €		131 950 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, pour la réalisation de cette opération, tout financement mobilisable auprès de partenaires et notamment auprès du Ministère de l'Intérieur, **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération et au versement des financements sollicités.

3 – PARTELIOS – CESSION DE 2 LOGEMENTS A IFS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, DONNE** un avis favorable à la demande de la société PARTELIOS de vendre à deux de ses locataires les pavillons cités ci-dessous :

- 1 pavillon F4 situé 18 rue Paul Claudel, d'une superficie de 100.58 m² ;
- 1 pavillon F4 situé 2 rue Terre Neuve, d'une superficie de 98.12 m².

4– CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER, LES VILLES DE CAEN, FLEURY SUR ORNE ET IFS EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA MISE A DISPOSITION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DE MOBILIERS URBAINS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** l'adhésion de la ville d'Ifs au groupement de commandes, **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des prestations portant sur la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire des mobiliers urbains sur les territoires des villes de Caen, Fleury-sur-Orne et Ifs, et sur le tracé des lignes de tramway de la Communauté Urbaine Caen la mer, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, le marché correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 – ZAC OBJECT'IFS SUD – DENOMINATION DE 2 VOIES

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, DECIDE** d'attribuer les noms suivants aux nouvelles voies considérées de ce secteur de la zone d'activités Object'Ifs Sud :

- Voie reliant la sortie du tunnel (entre Rocade Sud et Object'Ifs Sud) et le boulevard Paul Boucherot : **rue Madeleine BRÈS** ;
- Voie douce Ouest-Est (entre le boulevard Charles Cros et le boulevard Paul Boucherot) : **Allée Irène JOLIOT-CURIE**.

FONCTION PUBLIQUE

6 – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, ACCEPTE** de modifier le tableau du personnel communal de la manière suivante : Création d'un poste de Rédacteur à temps complet.

VIE SOCIALE

7 – DISPOSITIF « CORRESPONDANTS SOLIDARITE EMPLOI » (CSE) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2017

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec les partenaires concernés la convention relative au dispositif Correspondants Solidarité Emploi pour l'année 2017 et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

SPORT

8 – PROJET HANDISPORT D'UN HABITANT IFOIS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU CHU DE CAEN

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré (J. LEFEVRE-FOUBERT ne prend pas part au vote), par **28 VOTES POUR, 3 ABSTENTIONS (S. BAUMARD, A. GRUENAI ET N. LE MAULF) : OCTROIE**, pour le projet handisport, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € afin de couvrir les frais d'inscription de Stéphane DRION et Stéphane FOUBERT aux courses suivantes :

- L'Ecotrail à Paris le 18 Mars 2017 (80 kms) dont les frais d'inscription (déterminés en fonction du délai d'inscription) sont de 92 à 98 € ;
- Le marathon des Courants de la liberté à Caen le 11 juin 2017 dont les frais d'inscription (déterminés en fonction du délai d'inscription) sont de 42 à 54 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette subvention à l'association sportive du CHU de CAEN, **DIT** que le paiement s'effectuera sur le chapitre 65 du budget, à l'article 65742.

ENVIRONNEMENT

9 – VŒU RELATIF AU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par **20 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (S. DAUFRESNE)** et **11 CONTRE (S. BAUMARD, A. ROGER, AM. DEVIEILHE, A. GRUENAI, N. LE MAUF, B. MUSUALU, P. ESNOUF, A. FONTAINE, D.DION, JL. HENRIOT et N. VERAQUIN – Ces élus auraient préféré l'adoption d'une délibération)** : **EMET** le vœu que l'Etat, en qualité d'actionnaire d'EDF, demande à la société ENEDIS de suspendre le déploiement des compteurs sur le territoire de la ville d'Ifs et, jusqu'à ce que la Ville ait obtenu toutes les réponses aux interrogations soulevées autour de l'installation des compteurs LINKY, notamment par l'ANSES, **INVITE** le SDEC à intervenir auprès d'ErDF pour demander la suspension du déploiement, **EMET** le vœu qu'ENEDIS se dote, dans l'attente, d'un réel dispositif de concertation et d'information à destination des usagers, **EMET** le vœu qu'ENEDIS n'exploitera pas directement ou indirectement les données collectées à des fins commerciales, **EMET** le vœu qu'ENEDIS confirme par écrit sa toute et entière responsabilité en cas de dommage sur les compteurs Linky et sur les biens et équipements domestiques des abonnés, **EMET** le vœu qu'ENEDIS laisse la possibilité à chaque usager d'accepter ou non l'installation de ce type de compteur à son domicile sans rupture de contrat.

ADMINISTRATION GENERALE (HUIS CLOS)

10 – VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE IMPASSE THEODORE GERICAULT – PROPOSITION DE HUIS CLOS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, DECIDE** que la question portant sur la vente d'une parcelle située impasse Théodore Géricault soit portée à huis clos.

11 – VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE IMPASSE THEODORE GERICAULT

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée section BH 412 d'une surface de 44 m² à 720 € TTC, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et tout document relatif à cette cession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de Conseil Municipal du 6 février 2017 a pris fin à 21h50.

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE